

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. La Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale pour être au plus près du terrain.

En Bretagne :

- ▶ plus de 850 projets de restauration soutenus
- ▶ 110 millions d'euros de travaux de qualité réalisés
- ▶ 30 millions d'euros d'aides financières octroyées
- ▶ correspondant à plus de 500 emplois équivalents temps plein

▶ ▶ ▶ suite des mentions légales de souscription

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées, et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » au recto. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Destination touristique de Coeur de Bretagne - Kalon Breizh
▶ Plus d'informations sur : www.tourismebretagne.com

Comité régional
Tourisme
BRETAGNE



Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE BRETAGNE
www.bretagne.fondation-patrimoine.org

7 boulevard Solférino - BP 90714

35007 Rennes Cedex

Tél. 02 99 30 62 30

bretagne@fondation-patrimoine.org

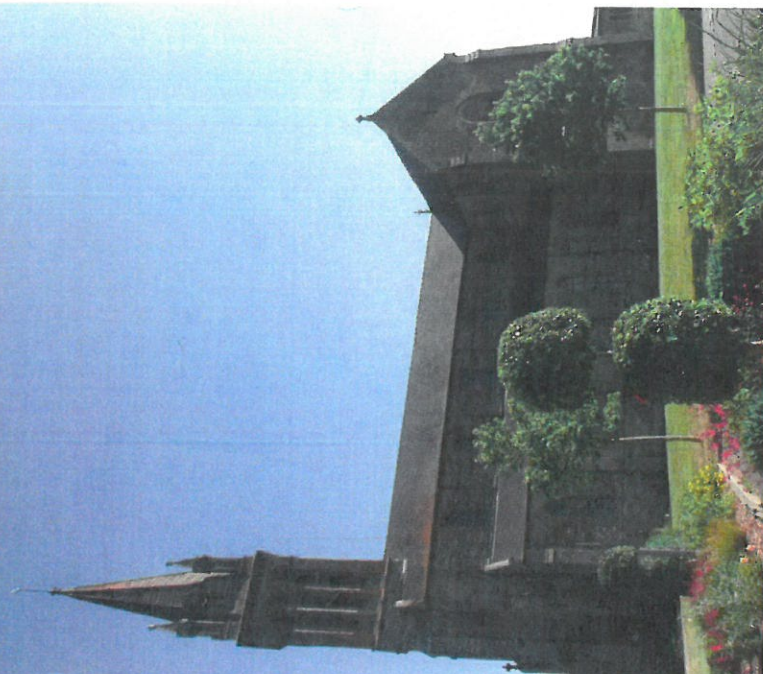
MAIRIE DE LAORENAN

Mairie - 3 rue de l'Arcoat

22230 Laorenan

Tél. 02 96 25 67 00 -

mairie.laorenan@wanadoo.fr



Travaux de restauration de l'église de LAORENAN

RELIGIEUX

RURAL

MARITIME

URBAIN

MÉTIER

TRANSPORT

NATUREL



LE PROJET

Description

EGLISE «SAINT-RONAN» de LAURENAN

Descriptif :

Située dans le bourg de Laurenan en centre Bretagne, l'église Saint-Ronan est construite par Alphonse Guépin, architecte en chef du département, en remplacement d'un édifice du XVI^e siècle. La première pierre est posée le 24 juin 1869. Ce grand édifice religieux n'est pas classé au titre des Monuments Historiques mais il faut noter toutefois qu'elle abrite une statue en bois polychrome de Notre Dame de la Couronnée (XVII^e siècle) qui aurait été offerte, selon la tradition, par Louis XIII et Anne d'Autriche, son épouse.

L'église porte le nom de Saint-Ronan en mémoire d'un moine irlandais, qui débarqua en Armorique vers l'an 500. Dans son périple missionnaire, une femme, Kéban, jalouse de l'influence du moine sur son mari, s'emploie à lui porter toutes sortes d'accusations. Ronan se décide alors à quitter le pays. Il emprunte la voie romaine vers Condate (Rennes) jusqu'au carrefour de la voie de l'Étrat, où il fait une halte prolongée. La tradition rapporte que c'est en son souvenir que ce lieu est alors appelé Laurenan.

Vocation du site :

L'église Saint-Ronan est un lieu de culte qui propose aussi des animations culturelles comme par exemple des expositions et concerts...

Nature des travaux :

La Commune décide en 2013 de réaliser un diagnostic de « l'état de santé » de ce patrimoine bâti. Le résultat

tombe, il est urgent de programmer des travaux pour préserver ce patrimoine historique Laurenanais.

Une tranche de travaux est donc programmée pour l'automne 2015. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 130 235.00 euros HT.

Partenaires du projet :

Le financement de l'opération sera assuré par des subventions de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Régional et probablement d'une réserve parlementaire.

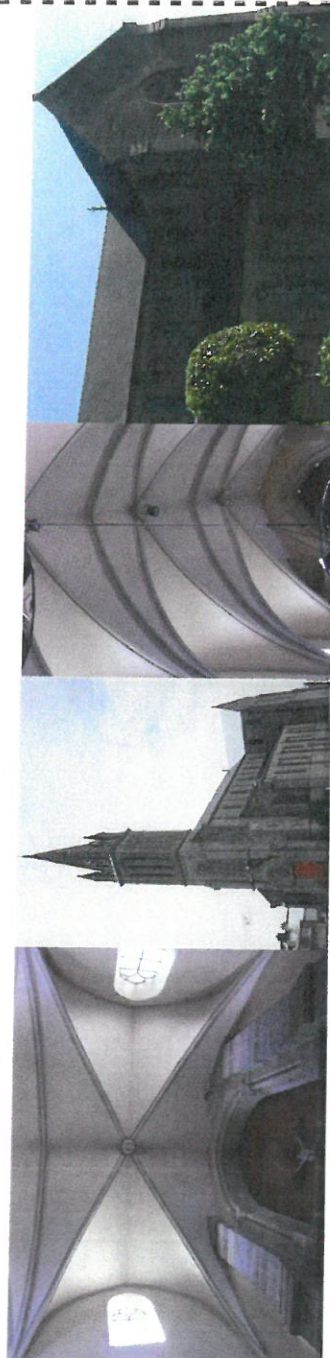
La Commune a lancé une démarche de mobilisation de la population locale avec un programme d'animations. En mai dernier était organisée une exposition à l'église. D'autres activités devraient permettre de récolter des fonds pendant les prochains mois : randonnées pédestres, repas, concerts. Avec l'aide de la Fondation du patrimoine, la Commune lance donc une souscription publique faisant appel à la générosité de tous.

Contreparties proposées aux donateurs :

Chacun peut apporter sa contribution et devenir ainsi acteur de cette restauration, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

Montant des travaux*	130.235€
Montant des subventions*	83.142€
Part restant à la charge de la commune*	47.093€

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de l'église Saint-Ronan à Laurenan

1 DON = REÇU FISCAL ENVOYÉ = UNE RÉDUCTION D'IMPÔT

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine si celui-ci n'aboutissait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. (voir la suite des mentions légales au verso)

Pour les particuliers : votre don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%** du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). **Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.**

Ou, à une **réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75%** du don (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.566€. **Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt**

Pour les entreprises : votre don ouvre droit à une **réduction d'impôt de 60%** du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT). **Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.**

COMMENT FAIRE VOTRE DON POUR CE PROJET ?

PAR INTERNET

▶ Le plus simple et le plus rapide ! **Faites votre don en ligne en 1-clic sur notre site internet sécurisé** et retrouvez votre reçu fiscal directement dans votre compte donateur :

www.fondation-patrimoine.org/32577

▶ **ou flashez ce QR code** à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



PAR COURRIER

▶ Complétez les informations ci-dessous et retournez-nous ce bon de souscription accompagné de votre règlement par **chèque à l'ordre de : «Fondation du Patrimoine Eglise de Laurenan »**. (Voir coordonnées postale antenne de Rennes au verso)

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant uniquement sur le chèque.

- ▶ Le montant de mon don est de _____ euros
- ▶ Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt : sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés
- ▶ Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

- ▶ Nom et prénom : _____
- ▶ Adresse : _____
- ▶ Email : _____
- ▶ Téléphone : _____